

A votre avis, est-ce que l'UNESCO s'acquitte convenablement de chacune de ses cinq grandes fonctions ? Faudrait-il réviser cette liste de fonctions ? Conviendrait-il de mettre davantage l'accent à l'avenir sur certaines fonctions et, si tel est le cas, lesquelles ? Est-ce que le renforcement des capacités au niveau des pays devrait être accentué - dans l'affirmative, dans quels domaines et par quelles mesures ? Faut-il ajouter d'autres rôles et fonctions - "courtier du savoir", "organisme de référence", "mobilisation et sensibilisation", etc.

II. PRIORITES DE PROGRAMME

9. Dans le 31 C/5 et le 32 C/5 approuvé, chacun des cinq grands programmes a été structuré autour d'une priorité principale et d'un nombre restreint d'autres priorités. Au cours des deux exercices écoulés, les priorités principales ont bénéficié de ressources accrues. Comme on le verra plus loin pour chaque grand programme, les ressources ont été plus concentrées autour des priorités principales dans le 32 C/5, ce qui a contribué à mieux cibler l'ensemble des activités de programme. La question se pose donc de savoir comment renforcer encore la concentration dans le prochain C/5, en vue notamment d'éviter de formuler en termes trop généraux une priorité principale et, ce faisant, de disperser des ressources allouées à une priorité principale entre un trop grand nombre d'activités, ce qui risque d'aller à l'encontre du principe même de concentration.

Etes-vous d'avis qu'il convient pour le 33 C/5 de suivre à nouveau la structure des grands programmes qui a été introduite dans le 31 C/5 et le 32 C/5 et qui s'articule autour d'une priorité principale et d'un nombre restreint d'autres priorités ?

Estimez-vous souhaitable de condenser la formulation des priorités principales afin d'éviter de disperser les ressources entre un trop grand nombre d'activités ?

Etes-vous d'avis d'allouer aux priorités principales dans le 33 C/5 des ressources accrues par rapport à celles qui ont été approuvées dans le 32 C/5 ?

Etes-vous d'avis de continuer à accroître les crédits alloués aux dépenses de personnel dans des domaines correspondant à des priorités principales de programme ?

Estimez-vous que la répartition actuelle des ressources du programme entre les grands programmes doit être conservée ? Pensez-vous au contraire qu'il faudrait reconsidérer les parts respectives et, dans l'affirmative, sur quels critères ?

Education

10. Dans le 32 C/5, la priorité principale du grand programme I (GP I) est *L'éducation de base pour tous*. Il lui a été attribué 79 % du montant total des ressources allouées aux activités de programme du GP I (à l'exclusion des projets relatifs aux thèmes transversaux) dans le 32 C/5 approuvé, contre 67 % dans le 31 C/5 approuvé.